



Société des loteries et des jeux de l'Ontario : Casinos, loteries et jeux en ligne

Audit de l'optimisation des ressources 2022

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Depuis notre audit spécial de 2014 du plan de modernisation d'OLG, cette dernière a sélectionné des exploitants de casinos du secteur privé pour huit de ses neuf régions de jeu. Une fois le processus d'approvisionnement achevé, les revenus annuels des casinos devaient atteindre 6,4 milliards de dollars en 2024-2025.
- OLG avait le monopole des jeux en ligne en Ontario. Toutefois, depuis le 4 avril 2022, tous les exploitants du secteur privé qui ont conclu un accord d'exploitation avec Jeux en ligne Ontario, l'organisme de jeux en ligne de la province, peuvent offrir à la fois des jeux de casino en ligne et des paris sportifs en Ontario. Il s'agit d'une concurrence directe avec les produits de jeu en ligne d'OLG.

Pourquoi cet audit est-il important?

- OLG est l'une des plus importantes sources de revenus non fiscaux pour la province. En 2021-2022, OLG a contribué à 24 %, soit 1,562 milliard de dollars, des revenus non fiscaux de 6,4 milliards de dollars générés par des entreprises publiques. OLG partage également une partie de ses revenus avec les municipalités hôtes et les Premières Nations ontariennes.
- Environ 60 % des adultes ontariens achètent chaque année des produits de loterie, des casinos ou de jeu en ligne d'OLG.

What we found

OLG a renégocié les engagements de certains exploitants de casinos pour réduire sensiblement leurs recettes malgré les contrats déjà signés.

- En 2019, les exploitants de casinos des régions d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest du Grand Toronto ont demandé à OLG de réduire leurs engagements de recettes garanties figurant dans leurs contrats avec OLG et ont obtenu les concessions suivantes :
 - L'exploitant de casinos d'Ottawa a demandé et obtenu une réduction de 25 % de ses recettes futures, réduisant ainsi la part minimale des recettes de la province. Cet exploitant avait prévu des recettes annuelles de jeux de 330 millions de dollars d'ici 2026-2027 dans son offre gagnante. Ces recettes ne devraient finalement atteindre que 250 millions de dollars par année d'ici 2026-2027.
 - Le soumissionnaire retenu pour l'exploitation de casinos dans la région de l'Ouest du GT l'a emporté avec des projections financières irréalistes, avant de demander un allègement financier qui a réduit de 1,8 milliard de dollars la part des recettes prévues d'OLG sur 10 ans.
 - Après des retards de construction dus aux approbations municipales et aux contestations judiciaires des Premières Nations, l'exploitant de la région du Nord a revu à la baisse ses projections de recettes de 88 millions de dollars au cours des 10 premières années de son entente avec OLG.
- Aux termes des modalités contractuelles, OLG n'avait aucune obligation de renégocier ces contrats et d'accepter des réductions de revenus.
- Les contrats n'obligent pas non plus les exploitants de casinos à réaliser les dépenses en immobilisations et les engagements en matière de dotation proposés dans leurs offres.

RECOMMANDATION 1

Pour la région de Niagara, OLG a choisi l'exploitant de casino qui s'est engagé à effectuer le moins de dépenses en immobilisations

- L'expert-conseil externe d'OLG a conclu que le soumissionnaire retenu pour la région de Niagara apportait moins d'avantages économiques et financiers à la province que si OLG avait continué à exploiter la région.
- Outre des projections de recettes de jeux sensiblement plus élevées, les deux autres soumissionnaires avaient proposé des dépenses en immobilisations beaucoup plus directes. Un soumissionnaire avait proposé 857 millions de dollars de plus en immobilisations que le soumissionnaire retenu.
- Le processus d'évaluation d'OLG a été conçu pour retenir le soumissionnaire qui offrait la valeur actualisée des flux de trésorerie la plus élevée au cours des 10 premières années. Il ne tient pas compte des avantages globaux pour la région, que ce soit sur le plan économique ou concernant les dépenses en investissements.

RECOMMANDATION 2

OLG n'a pas reversé une part des recettes non liées aux jeux aux Premières Nations

- Dans les nouvelles ententes d'OLG avec les exploitants régionaux de casinos, toutes les recettes non liées aux jeux sont maintenant conservées par les exploitants de casinos, malgré l'obligation contractuelle d'OLG de verser une part de 1,7 % de ces recettes à la Société en commandite des Premières Nations de l'Ontario (2008) (« les Premières Nations »).
- Les Premières Nations ont intenté une poursuite contre OLG pour violation de leur contrat avec OLG. Cette dernière a été condamnée à verser chaque année aux Premières Nations 1,7 % des recettes non liées aux jeux.
- OLG engage désormais des dépenses supplémentaires équivalant à 1,7 % des recettes non liées au jeu qu'elle ne perçoit plus, soit environ 5,3 millions de dollars par année.

RECOMMANDATION 3

Ni OLG ni la CAJO ne s'assurent que les machines à sous respectent la norme obligatoire du seuil de paiement fixé à 85 %

- Les exploitants de casinos doivent respecter les normes de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) pour s'assurer que le seuil des paiements des machines à sous est fixé à 85 % ou plus pendant leur durée de vie. À l'heure actuelle, OLG et la CAJO comptent sur les exploitants de casinos pour surveiller les paiements des machines à sous et déclarer eux-mêmes tout problème.
- D'après notre examen des données de janvier 2017 à août 2022 portant sur 27 732 machines à sous, 639 machines payaient moins de 85 % aux joueurs et 83 moins de 80 %. Parmi elles, 250 machines à sous payaient moins de 85 % après plus de 100 000 parties jouées.
- Les exploitants de casinos ont procédé à une réinitialisation massive des machines à sous sans rapport avec un changement logiciel ou matériel entre octobre 2021 et avril 2022. Cette réinitialisation massive pourrait avoir eu une incidence sur les versements de ces appareils.
- Le système de gestion des jeux d'OLG n'a pas été installé au casino de Windsor. Par conséquent, ni la CAJO ni OLG ne peuvent surveiller à distance les paiements des machines à sous aux joueurs dans cet établissement, et se fient plutôt aux rapports soumis par l'exploitant du casino.
- La CAJO n'effectue aucune inspection sur place des machines à sous.

RECOMMANDATION 4

Les outils de jeu responsable d'OLG ne sont pas utilisés par les joueurs en ligne

- Le nombre de clients des jeux en ligne d'OLG est passé de 31 000 joueurs mensuels en moyenne en 2017-2018 à près de 257 000 en 2021-2022. Toutefois, le pourcentage de joueurs actifs utilisant l'outil des limites de perte des casinos est passé de 33 % en juin 2017 à seulement 11 % en juin 2022.
- Les joueurs qui s'autoexcluent de la plateforme de jeux en ligne d'OLG ne sont pas automatiquement exclus des sites de jeux de casino. Ils peuvent également toujours avoir accès à des plateformes de jeu en ligne administrées par des exploitants privés.

RECOMMANDATION 15 ET 16

Les déclarations d'opérations douteuses liées au blanchiment d'argent varient d'un casino à l'autre

- La valeur des opérations douteuses déclarées liées au blanchiment d'argent était inférieure à 1 % des recettes dans 19 des 27 casinos.
- Au cours de notre audit, nous avons retenu les services d'un cabinet pour effectuer des évaluations mystères dans quatre casinos de l'Ontario afin d'évaluer les mesures de contrôle mises en place pour lutter contre le blanchiment d'argent. Dans deux casinos, les clients mystères ont obtenu des chèques de casino d'un montant compris entre 4 900 \$ et 10 750 \$, à plusieurs reprises, avec un jeu limité et aucune preuve de gains de casino, ce qui confirmait qu'ils pouvaient blanchir de l'argent.

RECOMMANDATION 17, 18 ET 19

Les rapports publics sont incomplets et manquent de transparence

- OLG ne mesure pas ses progrès en matière de jeu responsable, de croissance de l'emploi, de dépenses en immobilisations par régions et par sites de jeu, d'intégrité de ses activités de jeu et de lutte contre le blanchiment d'argent et n'en rend pas compte publiquement.
- Ses états financiers de 2021-2022 ne montrent pas le montant versé chaque année aux exploitants de casinos. Ces documents sont moins détaillés que ceux des années précédentes.

RECOMMANDATION 11, 12, 13 ET 14

Le conseil d'administration d'OLG n'a pas retenu les services de conseillers indépendants sur quelque question que ce soit

- Lorsque la conduite d'un ancien chef de la direction a été remise en question, une enquête a été menée par un cadre supérieur relevant directement du chef de la direction.
- Tous les examens portant sur la rémunération de ce dernier et de l'équipe de direction ont été dirigés par des conseillers embauchés par la direction d'OLG.
- Le conseil n'a pas retenu les services d'un conseiller en gouvernance indépendant pour faciliter l'évaluation du conseil, de chaque comité du conseil et de chaque administrateur.

RECOMMANDATION 20, 21 ET 25

Conclusions

- OLG a nui à la crédibilité de son propre processus d'approvisionnement en omettant de tenir les exploitants de casinos responsables des engagements financiers qu'ils avaient pris dans le cadre des contrats d'exploitation qu'ils avaient signés. En acceptant de réduire les engagements financiers et de ne pas intégrer les engagements de dépenses en immobilisations dans les contrats, OLG a nui à sa capacité d'atteindre les objectifs du gouvernement qui consistent à maximiser les profits provinciaux et les dépenses en immobilisations du secteur privé.
- Le blanchiment d'argent demeure un risque important dans les casinos de l'Ontario. OLG et les exploitants n'ont pas de procédure efficace pour le prévenir dans ces établissements.
- La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, organisme de réglementation des jeux en Ontario, n'assure pas l'intégrité des machines à sous en vérifiant leur conformité à la norme de paiement de 85 % aux joueurs pendant leur durée de vie, ni en veillant à ce que toutes les machines à sous fassent l'objet d'une surveillance appropriée. OLG n'y veille pas non plus.
- OLG pourrait améliorer ses mesures du rendement en se concentrant sur ses objectifs fondamentaux. Elle pourrait également renforcer son programme de jeu responsable en mettant l'accent de façon plus proactive sur les joueurs présentant des signes de jeu pathologique.

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.